Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL WHEEL CLEANER WIPES
Code de produit : CRX647, 60521

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. PC0 Autres. Entretien auto.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland
Industrieweg 30
3762 EK SOEST, les Pays-Bas
Téléphone : +31-35 6012890
Télécopie : +31-35 6022066
E-mail : msds@kemetyl.com
Website : http://www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
Centre Antipoisons +32-70-245 245 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Sensibilisation cutanée, catégorie 1.

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

P261 vapour	Éviter de respirer les vapeurs.
P280 gloves	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261 vapour	Éviter de respirer les vapeurs.
P280 gloves	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)
: Contient: 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one .

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface anioniques , Agents de surface non ioniques	< 5
Parfums, Methylisothiazolinone, Benzisothiazolinone.	

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	0,1 - < 1	112-34-5	203-961-6		
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	0,0015 - < 0,1	2682-20-4	220-239-6		

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	

2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Acute Tox. 2; Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; Skin Sens. 1A; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H330; H301; H311; H314; H317; H318; H400; H410; EUH071	GHS05; GHS06; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 1 H317 : C >= 0.0015 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS *

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d´eau. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Faire ingérer du lait condensé ou une noisette de beurre. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Contact cutané : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.

Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.

Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers	:	Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.
Autres informations	:	Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	:	Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE *

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	:	Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	:	Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés	:	Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation	:	Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles	:	Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	FR	67,5	101,2	-	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	BE	67,5	101,2	-	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	CH	67	101,2	4x15 min., Schwangerschaft gruppe C	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	EC	67,5	101,2	-	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Dermal				20 mg/kg bw/day
	Inhalation	101,2 mg/m3		67,5 mg/m3	67,5 mg/m3
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Inhalation	0,043 mg/m3		0,021 mg/m3	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Dermal				10 mg/kg bw/day
	Inhalation	50,6 mg/m3		34 mg/m3	34 mg/m3
	Oral				1,25 mg/kg bw/day
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Inhalation	0,043 mg/m3		0,021 mg/m3	
	Oral		0,053 mg/kg bw		0,027 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Water	1 mg/l	0,1 mg/l	
	Sediment	4 mg/kg	0,4 mg/kg	
	Intermittent water			3,9 mg/l
	STP			200 mg/l
	Soil			0,4 mg/kg
	Oral			56 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:
L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle	:	Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
Protection respiratoire	:	Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié:filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
Protection des mains	:	Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. 1 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
Protection des yeux	:	En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide.	Chiffons imprégnés.
Couleur	:	Incolore.	
Odeur	:	Parfumée.	
Seuil olfactif	:	Inconnu.	
pH	:	6,75	
Hydrosolubilité	:	Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion.
Point d'éclair	:	Non applicable.	
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.	Liquide.
Température d'auto-inflammabilité	:	> 210 °C	
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C	
Point/intervalle de fusion	:	0 °C	
Propriétés explosives	:	Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	:	Non applicable.	
Propriété d'oxydation	:	Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	:	Non applicable.	
Viscosité (20°C)	:	1 mm2/sec	(1 mm2/sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	:	Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	:	2300 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	:	> 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	:	1 g/ml	
Taux d'évaporation	:	< 1	(acétate de n-butyle = 1)

9.2. Autres informations

Autres informations	:	Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	:	Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	:	Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 6,323 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité	:	Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	:	Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	CL50 (inhalation)	0,34 mg/m3	OECD 403	Rat
	DL50 (orale)	120 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 484,5 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (développement, orale)	100 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	620 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation des yeux - estimation	Corrosif.		-----
		Non-irritant		Cobaye
	NOAEL (orale)	19 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Rat
	Irritation de la peau	Corrosif.	Patch test	-----

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité	:	CL50 calculée (poisson): 215 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 316 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	:	Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	:	Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	:	Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation	:	Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations	:	Non applicable.
Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse)	:	Non applicable. (< 3)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION *

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit	:	Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
Avertissements supplémentaires	:	Aucun.
Evacuation des eaux usées	:	Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
Catalogue des Déchets Européen	:	Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMoD	:	20 01 29 S
Législation locale	:	L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

: L'étiquette doit porter l'indication suivante: Ne pas jetter dan les toilettes.
L'étiquette doit porter le logo suivante:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE : Communauté économique européenne
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC : La valeur limite d'exposition
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable
OECD : Organisation de coopération et de développement économiques
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
PC : Catégorie de produits chimiques
PT : Type de produit
REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP : Installation de traitement des eaux usées

SU	:	Secteur d'utilisation
VME/VLE	:	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	:	Organisation des Nations Unies
COV	:	Composés organiques volatils
vPvB	:	Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Sens. 1/1A/1B	:	Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Acute Tox. 3	:	Toxicité aiguë, catégorie 3.
Skin Corr. 1A/B/C	:	Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Eye Dam. 1	:	Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	:	Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	:	Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Aquatic Chronic 1	:	Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Acute 1	:	Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 08-04-2019